

Lyon le 1 octobre 1875

Article 2 N° 1002 Génie Place de Lyon

Procès verbal, de conférence : (sur l'établissement des poulies différentielles dans les casemates à canon du fort de Bron).

*L'an mil huit cent soixante-quinze et le 1^{er} du mois d'octobre,
M. Capitain Chef d'escadron Commandant l'artillerie du 2^{ème} arrondissement, et
Tétard; Capitaine du Génie délégué à cet effet, par M. le lieutenant Colonel
Chef du Génie de la place de Lyon.*

*Se sont réunis en conférence à l'effet de déterminer les conditions de
l'établissement des poulies différentielles dans les casemates à canon du fort de
Bron.*

*Après avoir pris connaissance de la note en date du 17 février 1875, émanée du
Comité de l'Artillerie, relative à la mise en service de la poulie différentielle dans
les casemates à canon.*

*N'ayant d'ailleurs aucun renseignement officiel précis soit sur la nature des
pièces qui armeront plus tard les casemates à canon soit sur le système
d'ascenseur qui sera adopté ultérieurement.*

*Enfin l'état d'avancement des travaux du fort de Bron exigeant une solution
prompte de la question pour que les dernières voûtes des batteries cuirassées
puissent être fermées avant l'hiver.*

*Les membres de la conférence se sont arrêtés d'un commun accord aux
propositions formulées ci-après :*

*Le poids de la pièce la plus forte qui constituera, plus tard, l'armement des places
ne dépassera pas selon toute probabilité 8000Kg.*

*Partant de cette base les membres de la conférence ont admis qu'il suffirait de
placer, au dessus de la pièce dans chaque batterie cuirassée deux manilles
distantes de 0,50m pouvant supporter chacune une poulie différentielle de la
force de 4000 kg.*

*Celle de ces manilles la plus rapprochée de la bouche de la pièce étant à une
distance du « dans œuvre » de la genouillère de 3,85.*

*Quant à l'épaisseur à donner à la tige de la manille, celle de 0,045 a été
considérée comme largement suffisante.*

*Dans les batteries cuirassées disposées pour recevoir un ascenseur il est aussi
nécessaire de fixer des manilles dans la voûte au dessus de la cage d'ascenseur.*

*Comme, selon toute probabilité, les différentiées parties des pièces, affûts, etc...
seront montés séparément et que le poids de la partie pesante (la pièce) ne
dépassera pas 8000kg.*

Il suffirait de fixer à la voute deux manilles semblables aux précédentes dans l'axe vertical de l'ascenseur et à 0,50m l'une de l'autre.

Pour ce qui est du nombre des poulies différentielles à posséder dans les magasins du fort, les membres de la conférence ont pensé que les manœuvres n'ayant jamais été faites partout en même temps, les poulies nécessaires à la manœuvre dans une batterie, soit deux de la force de 4000kg chacune suffiraient, la longueur de chaîne, affectée à chacune étant de 6 mètres.

Le système d'ascenseur qui sera adopté ultérieurement n'est point connu, les membres de la conférence n'ont donc pas jugé opportun de prévoir des approvisionnements de poulies différentielles pour les ascenseurs des batteries cuirassées afin de ne pas préjuger de la question.

Fait et clos à Bron les jours, mois et an que dessus.

Le Chef d'escadron d'artillerie et le Capitaine de Génie

Conclusion :

Beaucoup de paroles pour une petite intervention.

Le fort était déjà en construction en 1875.

On construit mais sans connaître la nature des pièces qui vont équiper le fort.

Les manilles seront posées.

Les ascenseurs seront construits.

Mais il n'y aura jamais de batterie cuirassée avec des canons, l'emplacement existe mais est muré.

Le chef d'escadron s'appelait Capitain et le capitaine du génie Tétard

Ce sont plus beaux endroits du fort avec la caponnière.